



## **Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 avril 2025**

### **VŒU RELATIF À L'OPPOSITION À LA CORRIDA**

**Déposé par Douchka MARKOVIC, Chloé SAGASPE, Aminata NIAKATÉ, Fatoumata KONÉ et les élu-es du groupe Les Écologistes.**

Considérant qu'une association spécialisée dans la promotion de la corrida à Paris (Culturafición) utilise les arènes de Lutèce comme lieu pour pratiquer le "toreo de salon", une initiation aux gestes de la tauromachie sans la présence de taureau ;

Considérant que cette association affiche pour objectif la "promotion et défense de la tauromachie dans la capitale et au-delà" ainsi que la "sensibilisation et attraction de nouveaux aficionados grâce aux entraînements de toreo dans les lieux publics de la capitale" ;

Considérant que les animateurs de l'association ont été observés manipulant des épées en fer de près d'un mètre de long devant des enfants et des jeunes fréquentant ce lieu public ;

Considérant que suite à l'article 521-1 du Code pénal, la corrida est interdite et est passible de cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende ;

Considérant que toute mise en scène de cette pratique, même sans animaux ni armes, contribue à sa promotion et à sa banalisation ;

Considérant que la Ville de Paris s'est historiquement engagée en faveur du bien-être animal et a pris position contre les pratiques impliquant la souffrance et l'exploitation des animaux ;

Considérant que la pratique d'une association consistant à reproduire les gestes de la tauromachie dans un square public constitue une forme de mise en valeur d'une tradition fondée sur la mise à mort d'animaux, en contradiction avec les engagements éthiques de la Ville ;

Considérant que l'espace public parisien doit demeurer un lieu de convivialité, de respect et de bien-être partagé, et que ces représentations, accessibles aux enfants et aux familles, véhiculent une imagerie violente en inadéquation avec les valeurs de la municipalité ;

**Sur proposition de Douchka MARKOVIC, Chloé SAGASPE, Aminata NIAKATÉ, Fatoumata KONÉ et des élu-es du groupe Les Écologistes, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :**

- Se déclare ville anti-corrida, à l'instar d'autres villes en France, Espagne ou des pays d'amérique latine.



**LES ÉCOLOGISTES**  
Ville de Paris

- Exhorte le gouvernement et les parlementaires à adopter une loi pour unifier l'interdiction de la Corrida sur l'ensemble du territoire français.